

17 FÉVRIER 2025



APPEL À CONTRIBUTIONS

Ouverture et régulation des professions réglementées du droit

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a introduit une modification profonde du cadre juridique applicable à l'exercice de certaines professions réglementées du droit (les notaires, les commissaires de justice, les greffiers des tribunaux de commerce, les administrateurs judiciaires, les mandataires judiciaires, les avocats et les avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation). Elle a notamment introduit un mécanisme de liberté d'installation régulée visant à favoriser l'accès à l'exercice libéral de certaines professions du droit, tout en garantissant le maillage territorial et la viabilité des offices existants. Elle a également apporté un cadre réglementaire à la révision des tarifs réglementés pratiqués par les professions du droit.

À l'approche du 10^{ème} anniversaire de l'adoption de cette loi, l'Autorité de la concurrence souhaite dresser un bilan de sa mise en œuvre, notamment des effets qu'elle a produit sur la concurrence, et en tirer des leçons pour l'avenir dans l'optique d'identifier les perspectives d'évolutions possibles de cette réforme ([voir le communiqué de presse du 10 octobre 2024](#)).

Dans le cadre de sa réflexion, elle organisera le 17 février 2025 un workshop, qui sera animé par les membres du Collège de l'Autorité suivants :

- Madame Camille Chaserant, maîtresse de conférence HDR à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,
- Monsieur Walid Chaiehloudj, vice-président de l'Autorité de la concurrence de la Nouvelle Calédonie et professeur à L'Université Côte d'Azur.

Une table ronde dédiée à la politique publique relative aux professions réglementées du droit rassemblera les experts et les décideurs publics dans ce domaine.

Par ailleurs, l'Autorité souhaite engager un dialogue avec le monde académique. Elle invite par conséquent les chercheuses et les chercheurs à présenter leurs travaux en économie, théoriques ou empiriques, au sein d'un workshop portant sur les problématiques relatives à la libéralisation et l'ouverture des professions réglementées du droit.

L'Autorité s'intéresse plus particulièrement aux sujets suivants :

- l'évaluation des effets, positifs ou néfastes, sur la concurrence, sur les utilisateurs ou sur l'activité économique des réformes visant à libéraliser les professions réglementées du droit et des mécanismes spécifiques visant les mêmes objectifs. Les travaux examinant l'impact macroéconomique des réformes portant sur ces activités réglementées sont particulièrement appréciés ;
- l'expérience internationale en la matière.

Contribution et soumission des propositions

Les résumés des travaux de recherche, contenant au maximum 500 mots, en plus du nom des auteurs, de leur contact et de leur affiliation, en français ou en anglais, pourront être envoyés à workshop-bilan-pr@autoritedelaconcurrence.fr **au plus tard le 17 janvier 2025**.

Ils peuvent être soumis au format Word ou pdf.

Les résumés seront examinés par un comité de sélection composé des agents de l'Autorité en charge de l'instruction de l'avis bilan. Les travaux retenus seront présentés lors du workshop. Les auteurs en seront informés au plus tard le 24 janvier 2025. Ils devront transmettre leurs travaux ou leur article au plus tard le 31 janvier 2025.

Information pratique

Le workshop, sur invitation, se tiendra dans les locaux de l'Autorité situés au 11 rue de l'Echelle, 75001 Paris. Il réunira des représentants des professions concernées, des représentants des ministères de la justice et de l'économie et des partenaires institutionnels.